

Le Président

- Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L612-2, 613-1;*
Vu les articles D713-1 à D713-4 du code de l'éducation relatifs aux Instituts Universitaires de Technologie (IUT) ;
Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2019 relatif à la Licence Professionnelle ;
Vu les propositions de la Directrice de l'IUT de Valenciennes ;

Arrête

Article 1 : **Madame Isabelle MASSA-TURPIN**, directrice de l'IUT, est nommée en qualité de Présidente du jury d'examen des Licences Professionnelles pour l'année universitaire 2025-2026.

Article 2 : Pour l'année universitaire 2025-2026, le jury de délivrance du diplôme national de la Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique, parcours type E-logistique (LP ECMN-EL) est constitué des membres suivants:

Président de la sous-commission : **Monsieur Youri HURIAUX**

Universitaires : **Monsieur Laurent DEVIENNE**
Monsieur Kamal ANOUAR
Madame Fanny BOUGENIES
Madame Rim KHEMIRI
Madame Bérengère MANIEZ

Professionnels : **Madame Fatima HENNI**
Monsieur Marouen KERROU
Madame Sarah PICART

Article 3 : Le présent arrêté est d'application immédiate et abroge l'arrêté précédent.

Article 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'Institut, et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.

Article 5 : La directrice de l'IUT et le responsable administratif de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 12/06/2026

Le Président
Professeur Abdelhakim ARTIBA

Date de la publication : le

